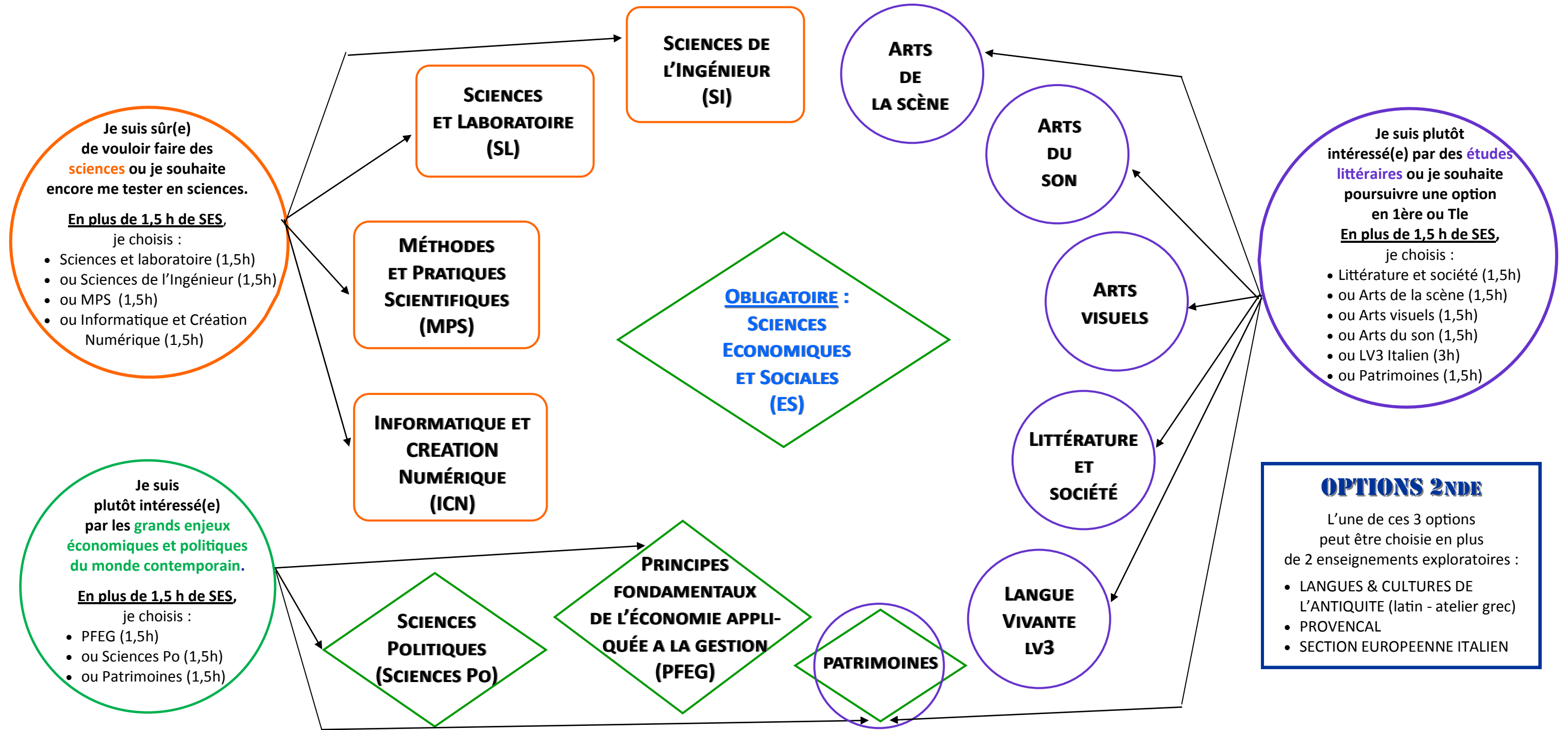


LES ENSEIGNEMENTS EXPLORATOIRES EN SECONDE

IMPORTANT : Les enseignements exploratoires choisis en seconde ne sont pas déterminants pour l'orientation en 1ère.
Si vos résultats de 2nde le permettent, vous pourrez intégrer n'importe quelle 1ère de votre choix.



A RETENIR !

- Les enseignements exploratoires ne représentent que 3 heures pour l'élève, sur un total de 28,5 heures (sauf LV3 : 4,5 h)
- Tous les lycées proposent : *Sciences Economiques et Sociales, PFEG, Méthodes et Pratiques Scientifiques, Littérature et Société.*
Tous ceux de notre bassin proposent *Sciences de l'Ingénieur.*
- Le lycée Saint-Exupéry est le seul à proposer *Arts Visuels* et *Arts du son.*
- Les autres enseignements exploratoires correspondent à des projets pédagogiques propres au lycée : *Sciences et Laboratoire, Sciences Politiques, Arts de la Scène, Informatique et Création Numérique, Patrimoines*
- La classe à vocation sportive (partenariat avec le CREPS) n'a ni Enseignements Exploratoires, ni Accompagnement Personnalisé.

OPTIONS 1ÈRE ET TLE

Certains enseignements exploratoires (*Arts de la Scène, Arts du son, Arts visuels, LV3 et Provençal*) peuvent être poursuivis en option en 1ère et Tle, quelle que soit la série choisie.